

Procédure de dépôt des dossiers FDVA – Fonctionnement et Projets Innovants





1 – Préparer les documents nécessaires

Avant de vous lancer dans la démarche de dépôt de dossier, merci de vérifier que vous possédez sur votre ordinateur les documents suivants :

Documents à joindre à votre demande :

- Le CERFA n°12156 rempli et signé ;
- Le rapport d'activité 2017 approuvé
- Le compte de résultat et bilan financier 2017, approuvés
- Le budget prévisionnel de l'année en cours, mentionnant la subvention demandée.
- Le projet associatif de l'association

2 – Envoyer les documents via Melanissimo

Première étape : Se rendre sur Melanissimo Connectez-vous sur le site suivant :

https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/

Écrire un message		
Présentation du service en ligne "Mélanissimo" :		
Ce service vous permet de transmettre des fichiers volumineux à vos interlocuteurs au sein du Ministère de l'Écologie, d		
Vous devez au préalable renseigner votre adresse électronique et reproduire le mot dé graphique dans le présent form		
Un message électronique vous sera alors envoyé à l'adresse que vous avez indiquée. Il contient un lien ainsi qu'un cod		
Ce lien vous amènera sur le formulaire de composition de votre message, dans lequel le code fourni devra être recopi		
Vous pourrez alors renseigner les adresses électroniques d'un ou plusieurs correspondants au sein du ministère, spécifi		1 : Ecrivez votre adresse
NB: le lien et le code sont à usage unique.		électronique.
Votre adresse électronique:		
Code de sécurité:		
POFP1	Ν	
Recopier le code:		2 : Recopiez le code écrit plus haut et cliquez sur « valider »
Ø Valider		Si vous avez des difficultés à
Annuler		lire le code, cliquer sur la flèche à coté

Deuxième étape : Se rendre sur votre boite mail

Une fois cliqué sur « valider », rendez-vous sur votre boîte mail. Vous devriez avoir reçu un mail de « "Robot Mélanissimo - SG/SPSSI/PSI2" ». Si vous ne voyez pas le mail, essayez de consulter votre dossier « SPAM ». Dans ce mail, vous devriez avoir les informations suivantes :

Ce message vous a été envoyé par l'application Mélanissimo.

Pour envoyer un message vous devez suivre le lien ci-dessous et saisir la clé suivante dans le formulaire de création du message :

ebc637a0

https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/internets.jsf?idext=422A09A70BD759D65EE0E5E49109C17D

Attention : ce lien est à usage unique et ne peut être réutilisé pour l'envoi d'un autre message.

Si le lien n'est pas cliquable, copiez le dans la barre d'adresse de votre navigateur Web pour accéder aux fichiers.



Troisième étape : Continuer sur « Melanissimo » grâce au lien ci-dessus

De retour sur Melanissimo, vous arrivez sur la page d'envoi :

Écrire un message		Ν	1 : Dans la case « nom » et « prénom », merci
Nom:			d'inscrire le nom du déposant.
Prénom:			
Votre adresse électronique:	ben.roques@free.fr		2 : lei reconiez la clé que vous avez obtenu à
Recopiez la clé que vous avez reçue	Les adresses électroniques doivent être séparées par un point-virgule (;).	$ \longrightarrow $	l'étape précédente, dans votre boîte mail.
A:			3 : Dans la case « A » indiquez l'adresse suivante : <u>ddcspp-js@gers.gouv.fr</u>
Cc:		1	
Cci:		3	
Sujet:			\mathbf{X}
Texte:			4 : Dans le sujet, merci d'inscrire le nom de votre association. Dans la case « texte », vous pouvez laissez au service instructeur un petit message.
	B <i>I</i> <u>U</u> ↔ ♥ ♥ Ξ ξΞ		
Choix de la langue			
Allemand Anglais Espag	nol 📝 Français		

Quatrième étape : Charger vos documents

Sur la même page, cliquez sur le texte « joindre un fichier »



Vous arrivez sur la page de chargement des dossiers :



Il faut ainsi cliquer sur « parcourir » et sélectionner tous les fichiers nécessaires à votre demande, à savoir :

- Le CERFA n°12156 rempli et signé ;
- Le rapport d'activité 2017 approuvé
- Le compte de résultat et bilan financier 2017, approuvés
- Le budget prévisionnel de l'année en cours, mentionnant la subvention demandée.
- Le projet associatif de l'association

Une fois tous les documents mis, le bouton « charger » apparaît. Après avoir cliqué dessus et une fois les documents bien mis en ligne, vous retournez sur la page de l'étape 3.

Après avoir vérifié soigneusement toutes les informations, vous pouvez cliquer sur : « envoyer ! »



En cas de besoin, les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers (DRDJSCS) se tiennent à votre disposition pour vous conseiller. Vous pouvez donc : - Poser votre question avec vos coordonnées au service Vie Associative : ddcspp-js@gers.gouv.fr Nous vous contacterons pour répondre à votre question,